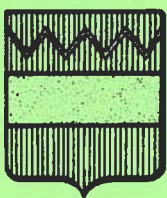


PROVINCE DE HAINAUT



Arrondissement d'Ath

COMMUNE

de

BRUGELETTE

Annexe n°25



Wallonie

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme introduite par IMMOLITH SA, rue Duval de Baulieu, lot n°65 et n°66 à Brugelette (Attre) visant :

- Construction de deux maisons jumelées

Le projet n'est pas conforme aux prescriptions du Lotissement en ce qui concerne :

- Le débordement de la toiture.

La demande nécessite un écart aux prescriptions du permis de Lotir

Conformément à l'article D.IV.5 du CoDT

L'enquête se déroule du 15/10/2018 au 29/10/2018 inclus.

Le dossier peut être consulté du lundi au vendredi de 9 à 12h ou sur rendez-vous (068/45.73.10) à l'adresse suivante : Grand Place, n°2a 7940 Brugelette

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme GASPARD Véronique téléphone : 068/45.73.10 et adresse mail : urba-envir@brugelette.be , dont le bureau se trouve à 7940 Brugelette, Grand Place, n°2a tous les matins ou sur rendez-vous.

Les réclamations et observations écrites avec toutes vos coordonnées sont à envoyer du 15/10/2018 au 29/10/2018 au Collège communal :

- par recommandée à l'adresse suivante Grand Place, n°2a 7940 Brugelette,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urba-envir@brugelette.be .

Brugelette, le 9 octobre 2018

PAR LE COLLEGE COMMUNAL,

La Directrice générale f.f.,

Ch. DESINFANT



Le Bourgmestre

A. DESMARLIÈRES